

BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice

EXPOSE DES MOTIFS

**POUR LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT
N°2100150043446 POUR LE FINANCEMENT DU PROJET 2 DU
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A
L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL
(P2-P2RS)**

FINANCEMENT

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

ETAT DU BURKINA FASO

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest qui s'étend sur une superficie de 274 200 km². En 2019, sa population était estimée à 20 505 155 habitants, avec un taux de croissance démographique forte de 2,93% par an (RGPH, 2019). Cette forte croissance démographique est source : (i) d'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), (ii) d'une demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et (iii) d'une migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil. Les principales caractéristiques de cette population composée de 51,7% de femmes sont sa jeunesse (77,9% a moins de 35 ans) et sa ruralité (73,7% de la population).

L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avant de replier en 2020, en raison de la conjoncture marquée, par la persistance des attaques terroristes, et la pandémie de la COVID-19. En effet, le Produit intérieur brut (PIB) a connu un taux de croissance en moyenne de 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 2,5% en 2020 (PNDES-II, 2021). La croissance moyenne du secteur primaire sur la période 2016-2020 a été de 4,9%. Cependant, elle a été instable, passant de 4,2% en 2016 à -0,2% en 2017, puis à 13,3% en 2018 et 1,7% en 2019. Quant à la contribution du secteur primaire à la formation du PIB, elle est restée quasi stable sur la période 2016-2020, soit une moyenne de 21,58% (IAP, 2021).

Sur le plan social, en 2018, 36,2% de la population (7,3 millions de personnes) vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 40,1% en 2014 (EMC 2014, 2018). En outre, les inégalités de revenus ont augmenté entre 2014-2018 puisque l'indice de GINI est passé de 0,35 à 0,38 sur la période. Quant au recul de la pauvreté en milieu rural, il est resté modeste, passant de 47,7% en 2014 à 44,6% en 2018, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 13,7% en 2014 à 10,0% en 2018. Le milieu rural demeure le plus touché par la pauvreté où neuf personnes pauvres sur dix y vivent et les disparités entre régions sont encore fortes.

La situation politique du pays est relativement stable. En effet, après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le pays a tenu successivement et à bonne date deux élections couplées présidentielles et législatives, respectivement en 2015 et en 2020. Ces élections ont été unanimement appréciées par les communautés internationale et nationale. Face à la situation sécuritaire et humanitaire de plus en plus préoccupante, les forces de défense et de sécurité ont mis fin en janvier 2022 au régime démocratiquement élu. Le pays vit à nouveau une période de transition prévue pour deux ans.

La situation sécuritaire du pays reste préoccupante. En effet, la sécurité des personnes et des biens s'est progressivement détériorée depuis 2016 en raison des conflits communautaires et la recrudescence des attaques terroristes avec leurs corollaires de nombre élevé de personnes déplacées internes (PDI). La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées entraîne une accentuation de la pression sur les ressources naturelles et un désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes.

Au plan climatique, le Burkina Faso a connu une forte variabilité pluviométrique au cours des dernières années. Celle-ci s'est traduite par la fréquence des sécheresses dues à l'insuffisance pluviométrique et sa répartition inégale, les inondations provenant des fortes pluies

exceptionnelles, les vagues de chaleur, les nappes de poussières intenses et les pollutions. Ce changement climatique a une forte incidence sur le secteur agro-sylvo-pastoral qui constitue la principale source de revenus pour la majorité de la population et fournit au total 44,7% des revenus des ménages dont 24,3 % pour l'agriculture (au sens production végétale) et 20,4% pour l'élevage (Document guide de la révolution verte, 2008).

Sur le plan alimentaire et nutritionnel, la situation est caractérisée par la persistance de l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Selon les résultats de l'Enquête nutritionnelle nationale (ENN) en 2020, au niveau national, la prévalence de la malnutrition aigüe reste précaire avec une prévalence de 9,1%. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est aggravée du fait des effets combinés de la pandémie à COVID-19, des crises sécuritaires, de la dégradation des ressources naturelles et des effets du changement climatique. Selon les résultats du « Cadre harmonisé » (juin à août 2020), plus de 2,727 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 à 5) soit 12% de la population totale, contre environ 480 000 en 2016, soit environ 3% de la population. Du bilan de la campagne agricole 2021-2022, il est ressorti que 52% des ménages agricoles n'arriveront pas à couvrir les besoins céréaliers avec leur propre production. La faible production alimentaire est aggravée par la faiblesse des stocks alimentaires détenus par les négociants, qui sont en baisse de 40 à 50% par rapport à la même période de l'année 2021. Le niveau de la réserve nationale de sécurité alimentaire n'est que de 30% par rapport à son niveau le plus bas de ces dernières années.

Au regard de cette situation, le CILSS a entrepris d'accompagner ses pays membres à la formulation du P2-P2RS.

Le processus de formulation du Programme a suivi une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs au niveau national et régional.

II. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

1.1 OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du P2-P2RS est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Sahel. De manière spécifique, il vise à : i) accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ; ii) accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; et iii) renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'approche d'intervention du projet est basée sur une planification communautaire participative ascendante qui sera utilisée pour la priorisation des activités et des critères d'identification des bénéficiaires. Cette planification permet de garantir une appropriation des investissements et une amélioration du climat social. L'implication de l'ensemble de la communauté vise non seulement à identifier les ménages les plus vulnérables bénéficiaires des appuis du projet suivant les principes de transparence, de genre et d'équité, mais aussi à assurer la pérennisation des acquis du Projet. En outre, d'autres principes tels que la participation et l'appropriation, la responsabilité mutuelle, la redevabilité, la subsidiarité et le partenariat, la gestion axée sur les résultats et la proactivité guideront la mise en œuvre du projet.

Les régions d'intervention du P2-P2PRS sont : Sud-Ouest, Centre Sud, Centre Est, Centre Ouest, Plateau Central et du Nord. Au niveau de ces régions, le projet interviendra dans 33

communes. Les filières retenues sont : riz, niébé, manioc, igname, patate, cultures maraichères, petits ruminants (ovins, caprins), volaille, poisson, apicole, PFLN. (préciser la durée d'exécution du projet).

1.2 LES RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

- une production additionnelle végétale de 52 000 tonnes ;
- une production additionnelle animale de 18 400 tonnes ;
- une production additionnelle de poisson de 5 000 tonnes ;
- l'augmentation du revenu par habitant de 906 \$ US à 945 \$ US ;
- 2 500 emplois créés dans la zone d'intervention du projet (dont 60% femmes) ;
- 80 000 bénéficiaires ayant adopté des pratiques résilientes face aux changements climatiques dont 50% de femmes ;
- 39 875 petits producteurs et éleveurs touchés par la vulgarisation des innovations et bonnes pratiques climato-intelligentes.

2. COMPOSANTES DU PROJET

Le présent projet s'articule autour de quatre composantes : (i) Composante 1 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques des productions agro-sylvo-pastorales ; (ii) Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales ; (iii) Composante 3 : Appui aux institutions régionales pour le renforcement des capacités adaptatives au Sahel et (iv) Composante 4 : Coordination et gestion.

Composante 1 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques des productions agro-sylvo-pastorales

Cette composante vise à renforcer la résilience des populations bénéficiaires face aux effets néfastes des changements climatiques. Elle prône les initiatives innovantes climato-intelligentes et comprend quatre sous composantes : (i) appui à la gestion durable d'espaces agro-sylvo-pastoraux ; (ii) développement des infrastructures résilientes agro-pastorales ; (iii) appui à une production agro-sylvo-pastorale et piscicole climato-intelligente et (iv) activités à vocation régionale de la composante 1.

Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales

Cette composante vise à renforcer le lien production-marché et à améliorer et soutenir l'appui-conseil aux acteurs tout en améliorant leur accès au financement. Elle comprend quatre sous-composantes : (i) amélioration de l'accès aux services conseils et aux marchés ; (ii) développement et promotion de l'entrepreneuriat ; (iii) appui à la construction de biodigesteurs et (iv) activités à vocation régionale de la composante 2.

Composante 3 : Appui aux institutions régionales pour le renforcement des capacités adaptatives au Sahel

Cette composante est une composante régionale visant à renforcer les activités régionales du CILSS, de la Commission Climat pour la Région Sahel (CCRS) et de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) au bénéfice des pays. Seule la sous-composante 1, portée

par le CILSS, concerne les projets nationaux dont le présent projet dans le cadre des activités nationales à vocation régionales.

Elle vise à renforcer les capacités adaptatives des populations aux changements climatiques. Elle sera mise en œuvre à travers les actions suivantes : (i) Améliorer les réseaux et infrastructures d'observation météorologique et hydrologique et la gestion des données pour une meilleure fourniture des services HYDROMET ; (ii) Production de l'information météorologique, climatique et hydrologique et (iii) Dissémination de l'information et des services climatiques.

Composante 4 : Coordination et gestion

Cette composante dédiée à la coordination et la gestion du projet est articulée autour des activités suivantes : (i) gestion technique et financière ; (ii) supervision des activités ; (iii) suivi-évaluation ; (iv) plan de communication sur la composante nationale ; (v) participation aux réunions techniques régionales ; (vi) assistance technique et consultants ; (vii) appui aux unités régionales de coordination du projet (antennes et ou points focaux) ; (viii) indemnités de fin de contrats du personnel de l'UGP ; (ix) audits annuels des comptes du projet ; (x) audits annuel des marchés ; (xi) contribution à la coordination technique des composantes pays ; (xii) contribution au suivi-évaluation harmonisé du programme ; (xiii) contribution à la communication globale du projet.

III. COÛT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU PRÊT

4.1. Coût et financement du Projet

Le projet a un coût total de 38 005 288 000 de Francs CFA.

Le projet est financé par la Banque Africaine de Développement à travers un accord de prêt d'un montant 28 025 000 UC soit environ 23 milliards de Francs CFA et un don de 12 825 000 UC soit environ 10,8 milliards de Francs CFA et l'Etat Burkinabè à hauteur de 3 487 038 000 Francs CFA.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	28 025 000 UC soit environ 23 milliards de FCFA
Commission d'engagement	0,5% l'an sur le solde non décaissé
Commission de Service	0.75% l'an sur le solde décaissé, non remboursé
Maturité du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	5 ans
Date de clôture	31 décembre 2027
Durée d'exécution du projet	60 mois

IV. LES INDICATEURS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERES

Une analyse coût-bénéfice, à partir de la méthodologie EX-ACT, a été appliquée à divers modèles de production agricole et à des activités de transformation, de stockage et de commercialisation et tenant compte de l'impact estimé des gaz à effet de serre (GES). Les résultats indiquent que de façon globale, le P2-P2RS est un projet rentable, générant une valeur

actualisée nette (VAN) de 95,3 millions US\$ et un taux de rentabilité interne (TRI) économique de 18,0%, sans prise en compte des avantages environnementaux. Avec la prise en compte des gaz à effet de serre, l'analyse indique des avantages économiques supplémentaires très négligeables. En effet, si l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre est évaluée en fonction du prix social, la valeur actualisée nette (VAN) est de 95,3 millions dollar US.

V. PRESENTATION DU PROJET DE LOI

Le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°2100150043446, signé le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement, pour le financement du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS), comprend deux (02) articles ci-après :

Le 1^{er} article autorise la ratification de l'accord de prêt N°2100150043446, signé le 27 février 2023 ;

Le 2^{ème} article indique que la présente loi sera exécutée come loi de l'Etat.

VI. CONCLUSION

La question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso reste toujours préoccupante, et les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations rurales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle méritent d'être soutenus et encouragés.

Le présent accord de prêt s'inscrit parfaitement dans la politique agricole du Gouvernement, déclinée dans le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), qui met au centre des préoccupations nationales l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastorale et l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Au regard des données ci-dessus et des dispositions convenues dans l'accord de prêt, le projet est techniquement réalisable et économiquement viable.

La ratification de l'accord de financement permettra au Gouvernement : i) d'accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ; ii) d'accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; et iii) de renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances